

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes.....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements.....	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
TELEPHONE 31	12 fr.	23 fr.	40 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	2 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	3 fr. 50
» 2 ^e page (— d ^e —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Dans la faillite de la Société des Nations ce qui est condamné ce n'est pas l'idée, ce sont ses indignes serviteurs !

Hélas ! que reste-t-il de la Société des Nations après la session qu'elle vient de tenir ? Un grand palais, aussi plein d'agitation qu'il est vide de pensée, où s'assemblent pour parler des hommes qui ne croient plus à ce qu'ils disent ! Une belle église désertée par son Dieu où des prêtres sans foi accomplissent des rites qu'ils savent vains.

Humiliée, elle a dû faire l'aveu de son impuissance et reconnaître la réalité de la conquête de l'Éthiopie, restant ainsi son principe puisqu'elle consacre le droit de l'agresseur, qu'elle avait pour mission de condamner et de punir.

Il ne faut pas rire et se moquer de cette grande espérance qui s'en va ! Il n'y a pas de quoi triompher à devoir constater que l'humanité est incapable de respecter la loi de justice qu'elle s'est donnée à elle-même et que, décidément, elle est plus méchante encore qu'on n'avait cru !

Je ne puis parler sans tristesse de cette faillite. Je sais quelle confiance on avait mise en cette idée d'avant-guerre, ayant assisté à sa formation auprès de Léon Bourgeois qui en fut l'un des premiers promoteurs. Seulement, si ceux-là avaient pu la faire telle qu'ils l'avaient conçue, elle serait venue comme la sage Minerve, tout armée ! Ces idéalistes n'étaient pas des chimériques et plus ils tenaient à leur idéal, plus ils voulaient le rendre viable. Pour eux, la Société des Nations était possible dans des conditions précises et il fallait les réaliser d'abord ou renoncer à un projet voué à l'échec. Elle devait être une juridiction capable de faire respecter le droit qu'elle était chargée de dire. Ils voulaient un gendarmier au service de ce tribunal et assez fort pour assurer l'exécution de ses arrêtés.

Pendant les négociations du traité de Versailles, Léon Bourgeois fut chargé d'en préparer le projet et c'est dans ce sens qu'il essaya de le faire prévaloir. Devant la résistance invincible de certaines nations, il fallut y renoncer et il en est advenu ce que nous avons vu ! On a fait une Société des Nations dépourvue des organes indispensables à la mission qu'on lui assignait, quelque chose comme un cul-de-jatte chargé de gagner le championnat de la course à pied !

On l'aurait peut-être sauvée, si parmi ses membres il avait pu se former la conscience d'un intérêt commun. Mais les peuples sont aussi égoïstes que les individus et dans cette assemblée océanique les ambitions particulières s'exaspèrent plutôt qu'elles ne s'effaçent.

A un certain moment de sa carrière sans gloire et sans grandeur, les délégués envoyés là par leur pays ne se sont pas sentis, comme il l'aurait fallu, représentants du monde ! C'est trop grand pour chacun de nous, le monde ! Cela comporte trop d'inconnu ! On ne représente pas les cinq continents ; on se sent aucune solidarité avec les antipodes. Il faut un cœur divin pour contenir l'humanité. Il faut être Dieu pour aimer les hommes... Pour chacun de nous, les autres sont des concurrents bien plus que des frères, des rivaux et non des semblables. Et quand on se rapproche, il semble que ce soit pour se détester de plus près...

Si bien que de ces égoïsmes confrontés on n'a jamais pu faire quelque chose de « collectif » et au lieu d'une « mutuelle » où chacun se dévoue pour tous, la société des Nations était un assemblage où chacun faisait son calcul pour donner le moins et recevoir le plus.

Il aurait fallu que cette assemblée fut animée par cette idée que la paix est un bien qui ne s'acquiert pas pour rien, qu'on doit le gagner et, si on peut dire, le conquérir.

Au lieu de ça !

Le but proclamé de la Société des Nations était d'assurer la « sécurité collective ». Mais vous avez vu comment on l'a comprise et pratiquée.

Dans son for intérieur chaque mem-

bre de la Société comptait en bénéficier pour son compte et se tenir à l'écart des qu'il s'agirait d'en faire bénéficier les autres. « Tout le monde « devra venir à mon secours, dès que « j'en aurai besoin. Mais si un autre « appelle à l'aide, je me réserve de « voir si je dois le secourir. »

Pour plaire à tous, voilà comment le mécanisme aurait dû fonctionner. Comment s'étonner s'il n'a pas fonctionné du tout ?

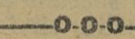
L'autre jour, à la Chambre des Communes, on reprochait à M. Chamberlain d'avoir répudié la grande idée de la « sécurité collective ». En homme que la pratique a instruit, il a très justement répondu à peu près ceci :

« Pour abandonner quelque chose, il faut d'abord que ce quelque chose existe. Or la sécurité collective n'a existé que comme un principe sans vie, un idéal. Personne ne l'a mise en pratique, personne ne l'a vue pratiquer. Tendons vers cet idéal comme vers la plus noble aspiration humaine... Mais aussi longtemps que de grands pays s'y refuseront et que, seuls, s'y rallieront de petits peuples impuissants, ne comptons pas sur elle, cherchons d'autres moyens d'assurer la paix ; des moyens moins nobles et plus sûrs... Le premier de tous est d'être assez fort pour que personne n'ait envie de vous attaquer... »

« Que voulez-vous répliquer à cette désolante vérité ? »

Dans la faillite de la Société des Nations, ce qui est condamné ce n'est pas l'idée qui l'a inspirée, ce sont ses indignes serviteurs... En attendant qu'elle puisse être reprise, rappelons-nous que pour résister à la violence, il faut se placer sur le même plan, il n'y a pas de discours qui tiennent contre les obus et c'est trahir le Droit que de le laisser désarmé.

Emile LAPORTE.



UN PETIT MOT D'ECRIT.

Lamartine, collégien

Un de nos plus habiles metteurs en scène est en train, nous dit-on, de tourner Le Petit Chose. Le roman si émouvant d'Alphonse Daudet nous montre le collégien sensible écrivain nous avait incité à décrire les heures mélancoliques d'un enfant abandonné dans une pension médiocre. Les affres collégiennes, mais auteurs nous les ont exposées. On dresserait presque le catalogue d'une bibliothèque entière rien qu'avec les « souvenirs de lycée » de notre littérature. Et il faut convenir que ces souvenirs sont rarement gais. Ingrate enfance !

Mais nous ignorons que Lamartine, le grave Lamartine, le studieux Lamartine, eût eu, lui aussi, à souffrir de l'internat. M. Henry Dérioux, nous l'apprend dans un livre conçu selon la formule si heureuse imaginée, nous semble-t-il, par M. J.-G. Prod'homme pour ses vies de musiciens : Lamartine conçu par ceux qui l'ont vu (édition Stock). Dans une série de pages d'un journal inédit de Mme de Lamartine, communiqué, à M. Dérioux par le comte P. de Chastellux, nous relisons des notes comme celle-ci, en date du 9 novembre 1801 :

« Aujourd'hui, je suis à Lyon, où je ra- « mène Alphonse dans sa maison d'édu- « cation. Le cœur m'en saigne. Je passe « huit jours à Lyon chez mon pauvre A- « lphonse qui ne peut s'accoutumer à sa « prison et pour m'accoutumer moi- « même à cette déchirante séparation. »

« Avouons que les termes employés ici paraissent bien forts. On était sensible sous l'Empire ! Si sensible que Lamar- « tine ne parvint pas à se faire à la disci- « pline de ce « sinistre » collège. Le 17 dé- « cembre 1802, sur son journal, Mme de Lamartine écrit encore :

« Alphonse vient de s'échapper de son « collège avec deux de ses camarades « qu'il a entraînés. On les a rattrapés « à six heures de Lyon. La réclusion du « collège lui était, depuis quelque temps, « insupportable. Je suis bien aîné de cet « événement. Son caractère d'indé- « pendance m'effraye. Je crains de « l'avoir écrit. On a eu de la peine à lui « faire écrire une lettre d'excuses et de « repentir à son père. »

A la suite de ce grave incident — Lamar- « tine fugueur ! — le jeune enfant est « changé de maison d'éducation. On le met « chez les Jésuites de Belley. Quoique le « journal de sa mère soit plus discret, on « ne peut guère croire que le futur poète « des Méditations se soit plu davantage à « Belley qu'à Lyon car à la première vi- « site de Mme de Lamartine, rien qu'en « apercevant sa mère dans la cour du col- « lège, Alphonse devint si pâle, « que, « dit sa mère, j'ai cru qu'il allait s'évanouir ».

A noter que cette horreur de l'internat ne venait pas de sa paresse ni d'in-

Informations

Une allocution pour les Etats-Unis

M. Edouard Daladier, président du conseil, a prononcé par T.S.F., une allocution exclusivement destinée aux Etats-Unis d'Amérique.

Dans ce discours, qui n'a pas été retransmis par les postes français, le président du conseil a affirmé à nouveau la communauté d'esprit des deux grandes démocraties qu'un même idéal de justice et de paix.

Pour les finances communales

Au banquet du Congrès des maires du Nord et de l'Est, qu'il présidait à Reims, M. Marchandau a exposé les mesures étudiées par le gouvernement pour donner aux municipalités les ressources indispensables. Afin d'aménager leur budget, il a déclaré que l'Etat mettrait à la disposition des communes 2 milliards, pour répondre aux demandes en instance.

Les négociations franco-italiennes

Le bruit d'une médiation de l'Angleterre entre la France et l'Italie ayant couru, il convient en effet d'indiquer qu'une action de cette nature de la part du gouvernement de Londres n'est pas nécessaire, puisque, jusqu'à présent, le cabinet de Paris, n'étant saisi d'aucune demande italienne, les difficultés, dont la presse signale l'existence, n'ont pas pris corps de manière officielle, de même que la négociation n'est même pas effectivement engagée.

Au Comité de non-intervention

Le gouvernement français s'est mis d'accord avec le cabinet britannique sur une formule comprenant le retrait des volontaires, le rétablissement du contrôle aux frontières terrestres de l'Espagne avec la France et le Portugal, et le rétablissement du contrôle naval des côtes de la péninsule, ces trois éléments étant interdépendants.

On souhaite à Paris que les puissances représentées au comité se rallient rapidement à cette formule, un tel accord ne pouvant que favoriser un éclaircissement de la situation européenne, et notamment faciliter les négociations franco-italiennes en cours.

En Espagne

Dimanche matin, des avions nationalistes ont survolé la ville, lançant de nombreuses bombes qui ont fait des dégâts.

Les défenses antiaériennes ont fonctionné avec efficacité, mettant en fuite les avions nationalistes.

En Tchécoslovaquie

Le bruit de mouvements de troupes allemandes à la frontière germano-tchèque ayant couru, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin a attiré l'attention du Gouvernement du Reich sur ces rumeurs.

Cette attitude du Reich aurait été provoquée, dit-on, par le fait suivant : Deux Allemands des Sudètes, partisans de M. Heinelein sans doute, et nazis militants assurément, mais ressortissants tchécoslovaques, ont été tués par un gendarme tchèque, alors que roulant à motocyclette et lançant des tracts contre le gouvernement, ils avaient refusé de répondre aux sommations qui leur étaient adressées.

D'autre part, on annonce que Hitler a eu plusieurs entretiens, samedi, avec ses chefs d'état-major.

A Paris, des conversations ont eu lieu entre MM. Georges Bonnet, Souritz, ambassadeur des Soviets, sir Eric Philipps, ambassadeur d'Angleterre et Osusky, ministre de Tchécoslovaquie.

En Bulgarie

Après une période extra-parlementaire qui a duré quatre ans, la nouvelle Chambre des députés a été ouverte solennellement dimanche, par le roi avec le cérémonial d'usage. Quelques légers incidents se sont produits.

En U.R.S.S.

Un coup d'Etat, qui était l'œuvre des officiers du 3^e bataillon spécial de la Guépéou, devait avoir lieu le 22 avril dernier. Les conjurés devaient assassiner Staline et Vorochilov, puis proclamer dictateurs militaires le maréchal Blucher et le commandant Saposhnikov.

Les chances de réussite étaient considérables étant donné la confiance dont jouit la Guépéou auprès de Staline. Le complot fut déjoué par la femme d'un des capitaines faisant partie de la conjuration.

Plusieurs officiers ont été arrêtés.

succès dans ses études : en 1806 à Bel- « ley, Lamartine fut tous les premiers « prix de sa classe, sauf en « sermon la- « tin » où il ne décrocha que la deuxième « place, et en « discours grec » où il n'eut « rien, pas même une mention.

A la frontière russo-japonaise

Un combat a eu lieu dimanche matin entre des troupes soviétiques et mandchoues, près de la frontière, qui sépare les deux pays.

Les soldats soviétiques auraient traversé la frontière près de Houn-Tchoun et auraient tiré avec leurs mortiers de tranchée sur des patrouilles mandchoues. Celles-ci auraient répliqué. Le combat aurait duré plusieurs heures.

Le conflit sino-japonais

Une partie des troupes chinoises, refoulées vers l'est de Siou-Tchéou-Fou, a réussi à percer à l'ouest les lignes japonaises, le long de la voie ferrée Tien-Tsin-Poukou.

EN PEU DE MOTS...

— La population de l'Italie compte, au 21 mai 1938, 43 millions 691.000 habitants.

— Un consulat d'Espagne vient de s'ouvrir à Epinal. Le consulat comprend dans son ressort les 10 départements de l'Est, des Ardennes au Doubs.

— De riches gisements d'étain, de tungstène, de molybdène, et d'autres minerais non ferrugineux, ont été découverts dans les territoires soviétiques le long de la côte de la mer de Behring.

— A partir de samedi, les porteurs de passeports britanniques désirant se rendre en Allemagne, devront se munir d'un visa allemand dans un consulat du Reich.

— Dimanche a eu lieu dans le quartier de Plaisance, 2^e circonscription, 14^e arrondissement de Paris, une élection municipale pour pourvoir au remplacement de M. Marcel Paul, conseiller communiste démissionnaire. Il y a ballottage.

— Les bénéfices nets des salles de jeu en 1937 ont été les suivants : Casino municipal de Cannes, 12.650.000 francs ; Palm Beach, Casino de Cannes, 8.610.000 francs ; Casino municipal de Nice, 14.590.000 francs ; Deauville, 11.140.000 francs ; Paris-Plage, 76.280.000 francs.

NOS ÉCHOS

Amabilité.

— Moi je crois fermement à la métépsychose. Il est certain qu'après la mort, l'âme passe d'un homme chez une bête et vice versa.

— Heureux garçon !
— Plait-il ?
— Je dis, heureux garçon.
— Et pourquoi ? Je ne vous saisis pas bien.

— C'est cependant facile, très cher ami. D'après votre théorie, vous avez toutes les chances d'être un homme... dans une autre vie.

L'ingénieur moyen.

Un usurier priait instamment un prédicateur de prêcher contre l'usure ; le prédicateur, qui crut que l'usurier voulait se convertir, dit : « Ah ! je vois bien, dit-il, que la grâce de Dieu opère en vous ».

L'usurier lui répondit : « Vous n'y êtes pas. Il y a tant d'usuriers dans la ville que je ne gagne rien. Si vous pouviez les corriger par vos prédications, tout le monde viendrait à moi ».

La force de l'habitude.

Mme Dupont. — Avec qui votre mari parle-t-il en ce moment dans la pièce à côté ?

Mme Durand. — Il parle tout seul. Vous comprenez, il n'y a que depuis peu qu'il se rase lui-même, mais comme il est habitué de s'entendre raconter des histoires par le coiffeur, il se les raconte maintenant lui-même.

Propos d'enfant.

La petite Jacqueline. — N'est-ce pas, maman, Jean va être officier quand il sera grand ?

Maman. — Pourquoi ne deviendrait-il pas peintre, comme ton papa ?

La précoce Jacqueline. — Oh ! Un artiste dans la famille, c'est amplement suffisant !

Affirmation osée.

L'explorateur polaire raconte : « Nous nous étions accroupis sur la glace, le temps devint de plus en plus froid, et nous ne voyions toujours pas arriver nos compagnons de voyage... Nous étions sur des charbons ardents... »

Le seul endroit.

— Ma chère amie j'ai l'impression que ta nouvelle femme de chambre est terriblement curieuse.

— Oh ! oui, c'est tout à fait effrayant. Quand je veux parler seule avec mon mari, nous sommes obligés d'aller au théâtre.

Dilemme.

L'employé. — Mon directeur part maintenant pour quatre semaines en vacances. Après c'est ma femme qui s'en va à la mer et à la fin vient mon congé. Je me demande maintenant ce qui de ces trois choses me cause le plus grand plaisir.

LE JOLI MOIS DE MAI

Causerie faite, le 18 avril 1938, par Ernest LAFON, au micro de Toulouse-Pyrénées.

(Suite)

Joli mois de mai ! Tu es encore le mois des fleurs par excellence. Tandis que dans nos jardins s'épanouissent les riches coloris des roses de toutes variétés, les talus des routes et les bords des prés vous offrent la poétique moisson des fleurs champêtres.

Et si vous voulez bien accorder à ces fleurs rustiques l'aumône de votre attention, vous y verrez : les fragiles et délicates étoiles des blanches stellaires, les saxifrages élanés, les riches renoncules bouton-d'or, les mellifères caille-lait, et toutes sortes d'ombelles blanches jusqu'aux scabieuses que leur deuil violet ont fait surmonter les fleurs des veuves. Est-il plus enivrant parfum que celui qui monte en ce mois de la glèbe nourricière ? Pour le paysan, toujours pratique, il vous dira : « Tout cela fait du foin... »

Joli mois de mai, n'es-tu pas aussi par excellence le mois des oiseaux, des nids et des couvées. Délicieuses matinées où pinsons et fauvettes à tête noire, merles divins musiciens trillent et sifflent leurs aubades, tandis que dans les crépuscules le solitaire rossignol, penché au bord du nid, rossignole à sa femelle son éternel chanson d'amour.

Mais puisque nous parlons de couvées, abordons le paragraphe des superstitions :

Si le mois de mai peut être celui des fiançailles, il ne convient pas à celui des mariages, car on risque d'avoir des enfants « badauds », autrement dit imbéciles. De même pour les couvées, les fermières font, paraît-il, grise mine devant les couvées d'oisons écloses en mai, car ce mois est néfaste aux jeunes volailles, à tel point que l'on dit : « Tout ce qui naît pel mès dé mai, prends-lou pel l'alo, fico-lou alai ». Tout ce qui naît dans le mois de mai, prends-le par l'aile et jette-le au loin...

Le mois de mai, c'est encore le mois de Marie. Dans chaque église paroissiale, les jeunes filles pavoisent de gerbes et de couronnes l'autel de la Vierge. A l'heure de l'angélus, chaque soir, la cloche appelle les dévotes aux exercices de piété. Cela me permet d'évoquer ici de tendres souvenirs de ma jeunesse. Il y a donc un demi-siècle, hélas, mon village n'ayant pas alors perdu les deux tiers de sa population, le mois de Marie était très suivi et revêtait un air de solennité renouveau par la présence de toutes les pensionnaires du couvent qui, groupées autour de l'harmonium de la sœur musicienne, égrenaient de leurs voix cristallines tout un répertoire de cantiques.

Etant à cet âge ingrat de l'espégle, nous courions avec nos camarades après la classe dans les sentiers bordés de buis pour y remplir nos poches de ces baies ressemblant à de minuscules marmites sur trois pieds que l'on appelle dans certaines régions « dé crabetos », et chez nous « dé patélous-sés ». Bien approvisionnés de ces infensifs projectiles, nous considérions comme la plus débordante explosion de la galanterie rustique d'en mitrailler nos jeunes amies à une époque où les confetti n'étaient pas encore à la mode.

Et c'est ainsi que chaque soir, au mois de Marie, nous montions à la tribune et à l'instant même où les charmantes et virginales pensionnaires entonnaient leurs cantiques, à poignée nous lançions « les patélous-sés » sur leurs jolis chignons et leurs longues tresses ; il en tombait une vraie giboulée sur l'harmonium de la délicieuse sœur Marie-Auguste. Vous pensez que toutes ces jeunes filles

Nous, les clergeons mobilisés, avec enthousiasme, nous remplissions paniers et havresacs. A la vue des bonnes bouteilles, la voix des chantes se désenrhumaient, se dégourdissaient dans un embarras de ces repons aux obligations du prêtre auquel ils résoudaient pour la enième fois : « Te, rogamus audi nos. »

La-bas, dans le lointain, le vapoureux carillon nous invitait à revenir vers le clocher et les chantes, tout comme nous, savaient que M. le Curé nous réservait à tous un bon déjeuner où nous allions goûter aux succulentes pâtisseries, tandis que leurs gosiers s'éclairciraient d'une bonne rasade de cet excellent vin pris en échantillon. Ne l'avaient-ils pas bien gagnée, en répétant à satiété tout le long du circuit processionnel : « De la peste, de la guerre, et de la mort éternelle, délivrez-nous, Seigneur !... »

Ernest LAFON.

Lire la suite en deuxième page.

Galanterie perfide.

La jeune fille à marier. — Aimez-vous la couleur de mes cheveux ?
Le jeune homme. — Chère mademoiselle, vous n'auriez pas pu mieux choisir.

La finance partout.

Le financier. — Ah ! c'est vous le célèbre professeur d'astronomie. Et com-

étaient flattées de notre si délicate attention ! Cela dura ainsi jusqu'au jour où un vicaire, déjà très sportif, vint nous cueillir sous les bancs de la tribune où nous nous étions cachés pour échapper à sa colère, et nous envoya rondement au fond de l'escalier.

C'est aussi dans le mois de mai que vient la semaine des rogations. Encore un souvenir de jeunesse qui ne manque pas de charme car il me rappelle ces processions matinales à travers la campagne emperlée de rosée.

Tandis que les pensionnaires du couvent, dont notre maladroite imagination s'exagérait les charmes, s'emparent des bannières de la Vierge et des saints, nous nous disputons la faveur des aubes et des surplis d'enfants de chœur. Il en fallait toute une ribambelle, non seulement pour porter la lourde croix processionnelle, mais pour ramener au presbytère toutes les bonnes choses que M. le curé allait recueillir en route.

Dans les sentiers, la procession serpentait, précédée des enfants de Marie au ruban bleu, suivies des mamans et des matrones sur le retour, des vieilles qui marmonnaient des rosaires quand elles ne s'oubliaient pas en des commérages dépourvus de bienveillance. Les rudes laborieux faisaient escorte au prêtre et jetaient un œil plein d'espérance sur les récoltes tandis que les chantes goulalaient à pleine voix les litanies, suppliant le Seigneur d'écartier la foudre et la grêle.

Il y avait tant de poésie dans ces chemins creux où les buissons fleuris nous saluaient au passage, où les oiseaux à peine effarouchés venaient de leurs roulades participer aux hymnes d'allégresse, où nos yeux de lynx découvriraient dans les haies les nids quand un couple furtivement s'en volait.

Mais, voici un reposoir ! Une modeste croix de bois toute pavoisée de roses et de seringa ; une table recouverte d'une nappe blanche sur laquelle reposait un crucifix environné de gerbes odorantes, d'un bol d'eau bénite où plongeait une branche de buis pour l'aspersion des fidèles et des récoltes en herbe. Et, ce qui ne gâtait rien, quelques assiéttes de pruneaux, d'amandes et de cerises ; un panier de petits pois hâtifs, une douzaine d'œufs. C'était le don des modestes. Mais là-bas, nous savions à l'avance qu'à la croix de fer ouvré d'un riche domaine, nous allions trouver une belle paire de poulets, deux collines de gâteaux sur lesquels le sucre en poudre avait néigé et un panier de bonnes bouteilles de vin vieux quand ce n'était pas du vin blanc de messe.

Nous, les clergeons mobilisés, avec enthousiasme, nous remplissions paniers et havresacs. A la vue des bonnes bouteilles, la voix des chantes se désenrhumaient, se dégourdissaient dans un embarras de ces repons aux obligations du prêtre auquel ils résoudaient pour la enième fois : « Te, rogamus audi nos. »

La-bas, dans le lointain, le vapoureux carillon nous invitait à revenir vers le clocher et les chantes, tout comme nous, savaient que M. le Curé nous réservait à tous un bon déjeuner où nous allions goûter aux succulentes pâtisseries, tandis que leurs gosiers s'éclairciraient d'une bonne rasade de cet excellent vin pris en échantillon. Ne l'avaient-ils pas bien gagnée, en répétant à satiété tout le long du circuit processionnel : « De la peste, de la guerre, et de la mort éternelle, délivrez-nous, Seigneur !... »

Ernest LAFON.

Lire la suite en deuxième page.

bien cela vous rapporte en moyenne la découverte d'une comète ?

L'ultime moyen.

Le maître de maison. — C'est terrible ! Pas moyen d'animer la conversation. Que faire pour amuser nos invités ?

La maîtresse de maison. — Il y a bien un moyen. Quittons le salon et donnons-leur ainsi l'occasion de dire du mal de nous.

Le maître de maison. — C'est terrible ! Pas moyen d'animer la conversation. Que faire pour amuser nos invités ?

La maîtresse de maison. — Il y a bien un moyen. Quittons le salon et donnons-leur ainsi l'occasion de dire du mal de nous.

Le maître de maison. — C'est terrible ! Pas moyen d'animer la conversation. Que faire pour amuser nos invités ?

La maîtresse de maison. — Il y a bien un moyen. Quittons le salon et donnons-leur ainsi l'occasion de dire du mal de nous.

Le maître de maison. — C'est terrible ! Pas moyen d'animer la conversation. Que faire pour amuser nos invités ?

La maîtresse de maison. — Il y a bien un moyen. Quittons le salon et donnons-leur ainsi l'occasion de dire du mal de nous.

LE LISBUR,

Chronique du Lot

Le joli mois de Mai

(Suite de l'article de 1^{re} page)

Mais, le paysan n'a pas tellement confiance... Il sait aussi que lorsque la fameuse lune rousse passe en mai, elle lui ménage souvent de cruelles surprises. On a beau être sceptique sur les effets climatiques de la lune, il n'en est pas moins vrai que trop souvent se produit en mai un retour offensif du froid dont la lune partage les responsabilités avec les saints de glace.

Vous les connaissez ces saints maudits par les agriculteurs : Je vous les signale : saint Mamert, saint Pancrace et saint Servais dont les fêtes tombent les 11, 12 et 13 mai. Ils s'entendent comme larrons en foire pour nous jouer de vilains tours en nous gratifiant de ces terribles gelées printanières qui, en une matinée, ruinent nos meilleures espérances. Ils ont, heureusement, conclu cette année un favorable armistice après la terrible offensive d'avril.

Quant à la lune rousse, est-ce celle d'avril ou celle de mai ? Les météorologistes ne se sont pas encore bien mis d'accord sur ce point. Certains prétendent que c'est la lune qui passe en avril, d'autres vous répondront que la lune rousse ne vient qu'après celle qui sert à fixer la fête de Pâques. Ne glissons donc pas notre doigt entre l'arbre et l'écorce.

Mais, sans être très calés en astronomie, les paysans savent bien que, dans les nuits de mai, quand le disque de la lune apparaît à l'horizon avec une teinte blonde, c'est le moment de veiller au grain et de faire des nuages artificiels. Sans doute, nous savons bien que la blonde Phébé, ne peut être responsable des gelées printanières qui ont une tout autre explication scientifique, mais la séculaire accusation portée contre la lune rousse ne tient-elle pas précisément à sa couleur aussi sournoise que belle lorsque se prépare ce coup de traîtrise qui va compromettre nos espoirs.

Ah ! certes, mes chers frères paysans, je sais hélas ! que le mois de mai n'est pas toujours le joli mois de mai et j'entends bien vos doléances : les blés poussent trop clair, la gelée printanière a emporté les raisins et les fruits, les prés imitent la pluie sans qu'il y ait de pluie, le bétail crèvera de faim et il faudra le vendre à bas prix...

Mais vient en mai un bon orage suivi d'une pluie tiède et fertilisante, vous voilà ragailardis et vous dites : « Pompez seigneur pour les biens de la terre... ». Les prés exultent, l'herbe et les salades croissent à vue d'œil.

Mais félicitez-vous de Sainte-Pétronille qui se fête le 31 mai.

Quand pleure sur Sento-Pétronille, Quarante jours, trampo sa guenille !

Quand il pleut le jour de Sainte-Pétronille, il pleut quarante jours, dit-on, sans discontinuer... Et ce n'est pas souhaitable à l'aube du mois de juin.

Malgré ces fâcheuses surprises, je persiste à penser beaucoup de bien du joli mois de mai. C'est le bonheur de vivre que nos amis les oiseaux chantent en trilles assourdissants, c'est le mois des capiteux parfums de la glébe qui nous grisent, c'est le mois des délicieuses fleurettes qui me rappellent les fleurs fanées de ma jeunesse et les printemps heureux de mon enfance.

Ernest LAFON.

CONGRÈS NATIONAL DE L'U.N.M.A.C. sous la présidence du Maréchal Pétain, à PÉRIGUEUX, les 26, 27, 28 et 29 mai 1938.

A l'occasion de cette importante manifestation, la Société Nationale des Chemins de Fer Français délivrera les 28 et 29 mai 1938 pour PÉRIGUEUX, au départ de toutes les gares situées dans les départements de la Dordogne, Haute-Vienne, Charente, Gironde, Lot, Lot-et-Garonne et Corrèze, des BILLETS SPÉCIAUX d'aller et retour en 3^e classe à demi-tarif, valables les 28 et 29 mai, sans faculté de prolongation.

Renseignements dans les gares.

LOTÉRIE NATIONALE

C'est mercredi soir, 25 mai, qu'aura lieu, à Périgueux, le tirage de la 5^e tranche de la Loterie Nationale.

Le secrétaire général de la Loterie Nationale annonce que l'émission de la 7^e tranche 1938 aura lieu le lundi 30 mai.

EDEN

MERCREDI, JEUDI, SAMEDI et DIMANCHE (à 21 heures)

JEUDI

(à l'occasion des fêtes de l'Ascension) et DIMANCHE (matinée à 14 heures 45) Jean KIÉPURA et Gladys SWARTHOUT

DANS

Le rêve de sa vie

magnifique film musical avec une mise en scène exceptionnelle.

EN COMPLEMENT

Un grand film d'espionnage

L'Espionne Elsa

et un ravissant dessin animé en couleurs

LA MOUCHE ET L'ARAIGNÉE

Le Congrès des Combattants du Front à Souillac

La Fédération départementale a tenu son Congrès annuel dans la ville de Souillac.

C'est à Souillac que se tenait cette année le Congrès départemental des Anciens Combattants du Front. La jolie petite ville s'était mise en frais pour accueillir ses hôtes d'un jour. Et les organisateurs de la journée avaient tout prévu pour assurer un ordre parfait. A mesure qu'elles arrivent les très nombreuses autos venues de tous les points du département sont orientées vers les garages où elles sont rangées. Des banderoles souhaitent aux combattants une bienvenue qui est dans le cœur de tous les habitants.

Dès 9 heures et demie, la ville est en rumeur et l'affluence considérable. Les camarades de combat se retrouvent avec émotion. Et malgré tout, cette journée qui se déroulera sous le ciel gris ne prend pas un air de fête. Les heures sont graves, les esprits sont troublés par les nouvelles que les journaux du matin ont apportées. Dans les propos qu'on échange, il y a autant d'inquiétude pour l'avenir que d'émotion pour le passé.

Le rassemblement

Peu à peu les anciens combattants se rassemblent avenue Jean-Jaurès, où l'on attend l'arrivée du train spécial qui amène un très important contingent de camarades. Le cortège se forme à 10 heures. Les congressistes se groupent par section autour des pancartes qui portent les noms des cantons de Gourdon, Salviac, Payrac, Souillac, Martel, Vayrac, Bretenoux. Les fanions et drapeaux marchent en tête.

Derrière eux, autour du colonel Sclafér, directeur de l'École d'Aviation de Versailles et enfant du pays, auquel est dévolue la présidence de la fête, marchent M. Malvy, député ; Pédélmas, président national des Anciens Combattants ; M. le sous-préfet de Gourdon ; M. Gauch, Ingénieur en chef, mécanicien général de la marine ; M. Soulacroix, président de la section de Souillac ; M. Gaignebet, adjoint au maire de Souillac ; M. Lemoine, et de nombreux membres du Conseil d'administration de la Fédération départementale.

L'imposante colonne, composée de près de 2.000 anciens combattants, s'ébranle aux accents vibrants de l'excellente fanfare municipale, sous la présidence de M. Edouard Portal et la direction artistique de son chef, M. Albert Bonnet.

Au Monument aux Morts

Précédé par un groupe de charmantes jeunes filles — les « Madelons » élues de Souillac — porteuses de gerbes, le cortège défile sous les regards émus de la population.

Place de Laborie, devant le monument aux Morts se déroule dans un ordre imposant la cérémonie d'hommage. Les fanions et drapeaux entourent la stèle commémorative autour de laquelle se rangent les anciens combattants. D'une voix forte M. le capitaine Espitalié exprime en quelques mots les sentiments de piété reconnaissante dont tous les cœurs sont remplis pour ceux qui ont fait à la Patrie le sacrifice de leur vie. Les jeunes filles fleurissent le monument. Au nom de tous, M. le sous-préfet de Gourdon dépose une magnifique gerbe. A l'ordre muet de M. le capitaine Espitalié retentit le roulement funèbre d'un tambour. Puis, dans le silence émouvant, monte, de l'immense foule têtes découvertes, la grande pensée commune de gratitude vers la mémoire des enfants de Souillac tombés pour défendre la France.

Le Congrès

Après une vibrante *Marseillaise*, le cortège reprend sa marche jusqu'à la place des Promenades où va se tenir le Congrès, sous les arbres, face au péristyle de la Mairie qui tient lieu d'estrade et sur lequel parlent les orateurs.

Il est simple et sans fastes. M. le président Pédélmas l'ouvre en quelques mots. Il excuse les organisateurs de n'avoir pu trouver une salle assez grande pour contenir tous les camarades et il donne la parole à M. Soulacroix.

Président de la section de Souillac, M. Soulacroix souhaite la bienvenue à tous. Il regrette l'absence du soleil que remplace l'affection mutuelle. Il remercie les sections venues en si grand nombre. Et évoquant la gravité de l'heure, il fait appel à la bonne volonté de tous. Il importe plus que jamais de se rallier dans la Fédération autour de son président Pédélmas. Et

il termine son éloquent allocution aux cris acclamés de « Vive Pédélmas ! Vive la Fédération ! »

M. Fabre secrétaire général de la Fédération Nationale venu de Toulouse donne lecture des vœux soumis au Congrès par le Comité. Ces vœux qui touchent à toutes les questions intéressant les Anciens Combattants, renouveau pour la plupart des vœux déjà émis. Leur lecture ne soulève aucune objection et ils sont adoptés dans un unanime assentiment.

M. Imbert, secrétaire général de la Fédération du Lot, accueilli par une sympathique acclamation vient présenter le rapport annuel. Après avoir salué la population souillagaise et l'avoir remerciée pour son excellente organisation de cette journée, il dit que la lutte continue pour les légitimes revendications. Le public les trouve parfois exagérées et un peu encombrantes. C'est notre mission d'éclairer le public sur les abus que nous signalons et sur la justice des droits que nous réclamons.

Alors, à grands traits, il rappelle le programme des Anciens Combattants. Il commente les vœux adoptés. Il insiste sur la nécessité de supprimer leurs pensions aux non titulaires de la carte du combattant. Il proteste contre les abus scandaleux auxquels a donné lieu la loi excellente des pupilles de la Nation. Il réclame la suppression des cumuls dans les emplois réservés et la suppression de la pension aux veuves de guerre remariées.

Nous sommes, fait-il observer soumis à un régime d'écrasantes charges fiscales. Il faut faire des économies. Le programme des Anciens Combattants, rigoureusement appliqué, donnerait plus de trois milliards d'économies au budget national.

Très éloquentement, M. Imbert, que le Congrès écoute avec une sympathie marquée s'élève contre les dangers d'une démagogie qui menace les finances publiques. Il fait appel pour l'œuvre salutaire que poursuivent les Anciens Combattants au concours des Mutilés. Leur cause est solidaire et leur but commun. Ils devraient s'unir pour un triomphe qui profiterait à tous.

En achevant cet éloquent et substantiel rapport, M. Imbert fait appel à l'union indispensable pour mener à bien l'œuvre entreprise. La génération du feu veut vivre et agir au-dessus des partis politiques et des passions partisans. Elle continuera à travailler pour sauver les finances publiques, la France et la paix.

Les applaudissements chaleureux qui accueillent ce rapport prouvent qu'il répond au vœu de tous et qu'il est unanimement adopté.

M. Larivière apporte aux Congressistes le salut et les vœux des Anciens Combattants de la Dordogne. Il est heureux de signaler aux camarades du Lot et de saluer à ce Congrès la présence de Mme Breneteau, qui fut avec un admirable dévouement infirmière-major et qui est en France, l'une des rares femmes titulaire de la carte du combattant. M. Larivière termine son allocution par un chaleureux appel à l'union.

C'est sur ces paroles que s'achève ce Congrès cordial où s'est affirmée une fois de plus l'étroite camaraderie qui, par delà les années rassemble toujours les camarades du front.

Le Banquet

Après quelques instants de promenade et d'amicales causeries, les congressistes se dirigent vers le banquet.

Comme il s'agit de servir plus de 1.500 convives, il ne pouvait être question de le faire en lieu clos. Il fallait d'autre part assurer aux banquetiers un abri contre les ondées menaçantes. Les organisateurs de cette belle journée, que nous ne saurions trop féliciter pour sa parfaite ordonnance résolurent la difficulté en dressant les tables dans la vaste cour de l'école sous des tentes bâchées. Et le coup d'œil était imposant de ces 1.500 camarades rassemblés côte-à-côte dans ce banquet fraternel où l'on évoque les communs souvenirs en faisant fête à un excellent menu arrosé d'un pinard de choix... Un hommage mérité fut rendu par le président et avec l'assentiment de tous les convives au maître-traiteur, P. Couderc, pour son service et sa cuisine irréprochables.

M. Pédélmas, dont un rhume persistant a enroué la voix puissante ne peut prononcer de discours. Il tient pourtant à dire quelques mots.

« Hors de la politique dit-il nous ne sommes ici que des Anciens Combattants. Il est donc tout naturel que la présidence de cette journée et de ce banquet ait été confiée à M. le colonel Sclafér, magnifique combattant lui-même et dont nous saluons la noble carrière militaire. Nous le remercions d'avoir bien voulu l'accepter. Enfant du pays, il est resté le camarade de nous tous. Vous savez comment il a fait la guerre, d'abord dans l'infanterie où il fut blessé. Ensuite dans l'aviation. Il a vu « ça » de près et comme tous ceux qui l'ont réellement faite, il déteste la guerre. C'est sous le signe de la paix qu'il vous préside aujourd'hui. Vous l'écoutez dans cet esprit à une heure grave et dangereuse pour notre pays qui entend sauver sa liberté et garder son indépendance. »

Le colonel Sclafér donne la parole à

M. Soulacroix qui adresse des compliments mérités aux organisateurs. Il salue d'abord Mme Breneteau, retraitée comme infirmière-major et que les Anciens Combattants sont fiers d'accueillir parmi eux. Il rend hommage au « camarade-colonel » Sclafér, vrai combattant lui aussi, et blessé en plein ciel dans son avion de bataille. Il exprime ses remerciements à M. Malvy, député-maire de Souillac, et à la municipalité qui a tout mis en œuvre pour la belle réussite de cette grande manifestation. Il dit les sentiments des Anciens Combattants à M. le sous-préfet de Gourdon qui ne manque jamais de leur manifester son amitié. Après un salut à M. Gauch, ingénieur en chef de la marine, il dit à la presse combien les Anciens Combattants apprécient son précieux concours et remerciant les mutilés qui ont bien voulu s'asseoir à la table de leurs frères d'armes, il se réjouit de voir réalisée ce banquet la vraie fraternité qui régnait au Front.

M. Malvy prononce une courte et chaleureuse allocution. Au nom de la ville de Souillac, il souhaite une cordiale bienvenue aux Anciens Combattants. Dans l'accueil qui leur est fait, il y a plus que de l'amitié. Il y a aussi du respect et de la gratitude. Qu'ils soient donc remerciés d'avoir choisi Souillac pour siège de leur Congrès départemental. Moins que jamais, on ne peut oublier les services rendus par eux à la France, à cette heure où elle est encore menacée, où le ciel se charge de nuages et où il faut concentrer les efforts de tous pour sauver la paix. En saluant les Anciens Combattants, il fait appel à l'union de tous et forme le vœu fervent que la France puisse rester fidèle à sa mission pacifique.

M. le colonel Sclafér remercie avec émotion ses camarades du Front de la bienveillance de leur accueil, de la joie et de l'honneur qu'ils lui ont fait en le désignant pour la présidence de ce banquet. Tous ont montré ce que peut le peuple de France quand il faut défendre le pays. Mais il veut faire une place spéciale à ses compatriotes qu'il connaît bien étant comme eux de souche paysanne et terrienne.

Après avoir dit sa gratitude au président Pédélmas, il se félicite de voir que l'on a voulu en ce jour associer à la même célébration ceux de l'active à ceux de la réserve. On affirme ainsi cette union nécessaire, car si jamais la Patrie était de nouveau en danger le même cri d'alarme s'adresserait à tous ses enfants !

Pour préparer la mise sur pied et l'organisation de notre armature de Défense Nationale notre pays a fait de grands efforts dont les sacrifices pèsent sur tous. Nous faisons tous des vœux pour que nous n'ayons pas à nous en servir...

Il évoque la superbe devise que le glorieux aviateur Guynemer avait mise sur son avion : « faire face ! » Et il montre combien elle symbolise ce que doit être la conduite et l'attitude des Français. Tous doivent « faire face ! » Ainsi seulement, ils peuvent espérer, avec une foi ardente, que l'horrible éventualité de la guerre leur sera épargnée. Acceptons donc la nécessité de cette virile sagesse pour sauver la paix et la liberté dans le monde !

Pour écarter le fléau de la guerre, la seule voie du salut est de continuer cet effort ordonné de tous dans la confiance mutuelle et la fraternité.

Donc, pas de disputes et pas de divisions ! Union ! Concorde et nous maintiendrons libre, rayonnante et juste cette France que vous avez sauvée.

M. le sous-préfet de Gourdon prend le dernier la parole et fait entendre d'émouvants accents pour saluer, au nom du gouvernement, les Anciens Combattants. La réunion d'aujourd'hui se distingue des précédentes parce que à la joie de se revoir, il se mêle des soucis, des inquiétudes pour l'avenir.

On sent que la paix est de nouveau menacée. Alors, pensez-vous, à quoi auront servi nos 1.500.000 morts et tant de souffrances et tant de sacrifices, si c'est pour en arriver là...

Voilà ce que se disent sans doute nos paysans si profondément attachés à la paix !

Et M. le sous-préfet, continuant son beau discours, montre que la France n'a pas de reproches à se faire. Elle n'a jamais pensé à autre chose qu'à assurer la paix. Mais sa générosité n'a pas été comprise par des peuples qui ne conçoivent que la force et n'ont de respect que pour elle.

Il faut donc restaurer la force française et pas seulement la force matérielle, mais aussi la force morale faite des vieilles vertus républicaines. Entre elles, il faut d'abord pratiquer la fraternité. Ainsi l'on scellera et l'on rendra imbrisable l'unité morale de notre peuple qui doit faire de la France un foyer rayonnant de liberté et un invincible rempart de la paix.

C'est sur ces éloquentes exhortations que s'achève cette manifestation dont nous ne voulons pas achever le compte-rendu sans exprimer nos félicitations aux organisateurs pour sa parfaite réussite et nos remerciements pour leur cordial accueil.

La Boule Cadurcienne

Les membres actifs sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le vendredi 27 mai, à 20 h. 30, dans une salle du café des Américains.

Ordre du jour : Formation des quadrantes pour la deuxième journée des Challenges boulistes de « La Dépêche », du 20 mai.

CAHORS A NOS LECTEURS

Nos ateliers étant fermés le 26 mai, jour de l'Ascension, fête légale, le « Journal du Lot » ne paraîtra pas ce jour-là.

JOURNÉE DE L'ENFANCE DU 26 MAI

Le jeudi 26 mai aura lieu dans la France entière la « Journée de l'enfance » organisée par le Comité National, sous le patronage du Gouvernement.

Un insigne sera vendu au profit des œuvres maternelles et infantiles du département ; les sommes recueillies seront entièrement consacrées à nos besoins locaux ; 5 % seulement iront au Comité central à Paris.

Les journées précédentes de 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, 1936 et 1937, ont permis de venir en aide à des organisations qui toutes, protègent la mère et l'enfant ; œuvres scolaires qui s'occupent de l'enfance, orphelinats, œuvre des layettes, maisons maternelles, etc... Mais aussi on a secouru efficacement des foyers où les mamans et les petits enfants étaient dans le dénuement le plus complet. A l'heure actuelle plus de 400 familles ou femmes abandonnées ont pu recevoir, grâce à la générosité publique, une aide matérielle qui s'imposait de toute urgence.

Nous demandons à chacun de faire un effort et nous pourrions continuer à soulager des misères et sauver parfois ces tout petits qui sont l'avenir de la France.

Prohibition de l'exportation des fourrages

En raison des difficultés d'approvisionnement en produits fourragers, dont souffre l'élevage français à la suite de la sécheresse du printemps, le gouvernement a prohibé, par décret, en date du 21 mai, l'exportation des fourrages de toute nature.

Légion d'Honneur

Nous relevons avec plaisir au tableau d'avancement de la Légion d'honneur, le nom de notre excellent compatriote, M. Eloi Boutot, le négociant bien connu de notre ville, et le gendre de M. Guérin, des Docks de l'Alimentation.

Nos vives félicitations.

LISTE DES NUMÉROS GAGNANTS DE LA SOUSCRIPTION POUR LA J.O.C.

742 — 1.042 — 1.105 — 1.071 — 1.303 — 1.249 — 1.180 — 780 — 105 — 929 — 1.036 — 975 — 658 — 1.190 — 431 — 722 — 1.248 — 814 — 1.080 — 895 — 477 — 757 — 1.034 — 662 — 388 — 952 — 1.196 — 944 — 1.431 — 686 — 938 — 1.278 — 362 — 174 — 1.287 — 988 — 950 — 1.050 — 1.072 — 1.172 — 1.084 — 1.291 — 1.022 — 1.111 — 1.566 — 1.199 — 1.292 — 905 — 792 — 1.271 — 920 — 1.115 — 2.034 — 2.001.

Sûreté générale

Le général commandant le groupe de subdivision a délivré le certificat d'aptitude professionnelle exigé, 1^{er} pour l'emploi d'inspecteur de la police mobile et 2^e pour l'emploi d'inspecteur de la police spéciale à MM. Marcel Garrigou, Martin, chef de brigade de gendarmerie à Cahors et Augier, gendarme à Payrac. Félicitations.

Affaire de meurs

A la suite d'une plainte, la gendarmerie de Luzech a ouvert une enquête au sujet d'une affaire de meurs dans laquelle serait compromis un propriétaire de la commune de Caillac, nommé A. L...

Le dossier de cette enquête a été adressé au Parquet, A. L..., interrogé a protesté de son innocence et se prétend victime de chantage.

Découverte archéologique

M. Pierre Daura, artiste peintre, a mis à jour, dans la journée du 21 mai, une magnifique pierre sculptée, qui daterait du XII^e siècle.

Cette pierre a été trouvée dans la propriété de notre confrère M. Emile Lucie, à St-Cirq-Lapopie.

Tombé d'un échafaudage

Samedi, M. Pagès, ouvrier maçon, travaillant rue Pasteur est tombé d'un échafaudage d'une hauteur de 8 mètres.

M. Pagès a été assez grièvement blessé aux jambes et a reçu de nombreuses contusions, il a été transporté à son domicile et on espère que son état sera sans gravité.

IL A ÉTÉ TROUVÉ

Un stylo à la fête de l'Appareillage général donnée à Robinson, le samedi 21 mai, le réclamer au bureau du Journal du Lot.

PALAIS des FÊTES

MARDI 24, MERCREDI 25, JEUDI 26 (à 21 heures)

JEUDI (matinée à 15 heures)

Kate de NAGY, Jules BERRY, Suzy PRIM, Jean-Pierre AUMONT

DANS

Cargaison blanche

d'après un reportage de Jean Masson dans « Voilà » : Le Chemin de Rio. Une action dramatique, passionnante, poignante de bout en bout.

Le film qui révèle la traite des Blancs.

EN COMPLEMENT :

L'Escadrille du Diable

Un film magnifique à la gloire des pilotes d'essais.

SAMEDI 28 — DIMANCHE 29

changement de programme

CESAR

Le grand film de Marcel PAGNOL

Lycée Gambetta

Nous apprenons avec plaisir la promotion, hors choix, dont vient d'être l'objet M. Roger Soulié, le très sympathique sous-économiste du lycée Gambetta.

Cette distinction, très rare, comparativement à l'ancienneté de M. Soulié dans ses fonctions, vient récompenser très justement, le travail, le tact, la bienveillance toujours souriante de cet excellent fonctionnaire.

Avec le personnel, les élèves du lycée Gambetta, et les nombreux amis qu'il compte à Cahors, nous adressons à M. Soulié nos bien vives et sincères félicitations.

Au Monument aux Morts

Samedi matin, vers 8 heures, 150 réservistes qui viennent d'accomplir une période d'instruction à Cahors, au 16^e tirailleurs sénégalais, se sont réunis devant le monument aux morts, place Thiers où une gerbe de fleurs fut déposée.

Les réservistes encadrés par les compagnies de bataillon de tirailleurs furent présentés par le capitaine Roncial, au commandant de la place Magnan, pendant que la clique se faisait entendre.

Une minute de silence fut ensuite observée, puis les troupes défilèrent devant le monument.

Nécrologie

C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort de M. Jean-Marie Clair, décédé à l'âge de 37 ans.

Jean-Marie Clair, typographe à l'imprimerie du « Journal du Lot », avait dû, en raison de son état de santé, cesser toutes occupations depuis plusieurs mois. Malgré les soins les plus dévoués, dont il fut entouré, il succomba samedi matin.

Ses obsèques ont été célébrées, lundi matin, à 8 heures et demie. Une nombreuse assistance parmi laquelle se trouvaient tous ses camarades de l'imprimerie a suivi le char funéraire recouvert de superbes couronnes et gerbes de fleurs.

Nous adressons à Mme Clair, à sa fille, à Mme Le Coy, aux familles Clair, Raynal, Espère, Troussel, Verdier, Lagnié, Guiraudet, à tous les parents l'expression de nos bien vives sympathies et de nos sincères condoléances.

Excursionnistes à Cahors

Ainsi que nous l'avions annoncé, dimanche, les membres des Sociétés « Le Scion » et « l'Espérance » d'Albion (Tarn-et-Garonne), ont fait une promenade touristique dans le Lot. Partis d'Albion dimanche à 6 h. du matin, ils ont visité la vallée du Lot et après halte et repas à St-Cirq-Lapopie où ils ont séjourné jusqu'à 16 h. ils sont arrivés à Cahors, à 17 heures.

A l'entrée de la ville, faubourg Garbarre, ils sont descendus des autos cars et, musique en tête, aux sons d'une entraînante marche, ils ont défilé sur le Boulevard jusqu'au monument Gambetta.

Sur tout le parcours, était défilé un nombreux public qui leur a fait le plus sympathique accueil. Les excursionnistes après avoir visité les monuments de la ville sont repartis vers 18 heures et demie.

Les « Amis de l'Harmonie »

L'excellente société musicale « Les Amis de l'Harmonie » organise un concert public qui aura lieu sur les Allées Fénélon, vendredi soir, 27 mai, de 9 h. 30 à 10 h. 30.

Voici le programme : 1. United States (marche), Trespaillet ; 2. Ouverture fantastique, Govert ; 3. Isoline (ballet), Messager, clarinette solo : M. Caussé, 1^{er} prix du Conservatoire de Toulouse ; 4. L'Africaine, Meyerbeer ; 5. Retraite espagnole.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Vol de poules : La femme Moulignat Hélène, des Arques, est une professionnelle des vols de poules. Elle est poursuivie pour vol d'une poule chez M. Bidoux, de Gindou, mais prise en flagrant délit, elle dut rendre la poule. La femme Moulignat est condamnée à 6 jours de prison.

Vagabond : Pour vagabondage, Fernand Mounal est condamné à 8 jours de prison.

Encore un vagabond : Le tribunal condamne à 2 mois de prison pour vagabondage, le nommé Noël Costes.

Vols et avortements : La femme Granzotti Gemma, épouse Contin, de St-Céré, est inculpée de deux affaires de vols, dont l'un de 10.000 francs, au préjudice de Mlle Lescurre servante dans un café de St-Céré. Le nommé Costa Pierre, 24 ans, son ami, est également inculpé dans cette affaire.

L'inculpée nie être l'auteur de ce vol. Toutefois, un témoin Mme Depuch, de St-Céré accuse l'inculpée d'un vol de 5.000 francs commis en plusieurs fois.

Pierre Costa, inculpé de recel, reconnaît avoir reçu 700 francs de la femme Contin, mais il déclare ignorer la provenance de cet argent.

M^{re} Autefaye présente la défense de la femme Contin, et M^{re} Lacaze, la défense de Pierre Costa.

Le jugement est renvoyé à huitaine. Le tribunal s'occupe ensuite, des affaires d'avortements dans lesquelles la femme Granzotti est inculpée. En outre, les femmes Orain Odette, épouse Danduran, Juliette Maroufin, épouse Boy, sont poursuivies pour complicité.

En raison de

Dernière heure

Projet de conscription aux Etats-Unis

De Washington. — Les autorités militaires ont mis au point un projet de tirage au sort destiné à la conscription en cas de guerre. Le premier tirage amènerait sous les drapeaux 13 millions d'hommes âgés de 21 à 31 ans.

La tension entre le Vatican et le Reich

De Rome. — La tension entre le Vatican et le Reich s'est aggravée du fait des mesures prises par le Reich pour empêcher ses ressortissants d'assister au Congrès eucharistique de Budapest. Le Pape, de son côté, ne retirera pas son appui aux évêques allemands qui luttent contre le racisme. Une rupture entre le Vatican et le Reich paraît donc probable.

Maux de reins ne sont pas maux de rien

Parmi tous les cas douloureux de l'arthritisme, il faut mentionner les maux de reins qui rendent tout travail pénible et dont l'aggravation risque de prendre un caractère dangereux. Contre la douleur et contre le retour de tous les états rhumatismaux, nous recommandons l'usage régulier du nouveau médicament Gandol à raison d'un cachet matin et soir. La douleur s'apaise par suite de la décongestion des organes rénaux et de l'évacuation régulièrement assurée de l'acide urique. Le Gandol, qui est toujours bien toléré par l'estomac, vaut 14 fr. 30 pour une cure de dix jours. Ttes Pharmacies et Pharmacie Cahors.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

FAILLITE
du sieur **CABALLUD José**
Transport
Faubourg St-Georges, à Cahors

Convocation des créanciers pour Concordat ou Contrat d'union.

Messieurs les créanciers de la dite faillite, dont les créances ont été vérifiées, admises et affirmées, sont invités à se rendre,

Le sept juin prochain, jour de mardi, à onze heures,

En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice,

Pour entendre le rapport qui sera fait par le syndic sur l'état de la faillite dont s'agit, — sur les formalités qui ont été remplies et les opérations qui ont eu lieu ; — délibérer, séance tenante, sur les propositions qui pourront être faites par le failli pour obtenir le Concordat et, en cas de refus, exprimer leur avis sur le maintien ou le remplacement du syndic.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article cinq cent quatre du Code de Commerce.

Le Greffier,
M^r J. CROZAT.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

FAILLITE
du sieur **SANCHEZ Jacinto**
Entrepreneur de travaux publics
demeurant à Cahors
8, rue de la Merc

Convocation des créanciers pour reddition de comptes

Messieurs les créanciers de la dite faillite, dont les créances ont été vérifiées, admises et affirmées, sont invités à se rendre :

Le sept juin mil neuf cent trente-huit, jour de mardi, à dix heures trente,

En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice,

Pour recevoir les comptes de gestion du syndic définitif, — les vérifier, — les débattre, — les clore, — les arrêter et lui donner décharge de ses fonctions.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article cinq cent trente-sept du Code de Commerce.

Le Greffier,
M^r J. CROZAT.

cusé d'avoir mis en vente des animaux atteints de fièvre aphteuse, est relaxé des fins de la poursuite, sans dépens, la preuve n'étant pas établie.

Blessures involontaires : Lemozy Jean, 30 ans, propriétaire à St-Denis-Catus (Lot) est poursuivi pour avoir occasionné avec sa voiture automobile des blessures légères au sieur Marion Edouard, représentant de commerce à Albi.

Des dépositions et des débats il résulte que l'entière responsabilité incombe à Lemozy. Le tribunal le condamne à 16 francs d'amende avec sursis et aux frais.

Incendies involontaires de bois : M. Leboucher Alexandre, 33 ans, plombier, à St-Germain-du-Bel-Air, se voit condamner à 16 fr. d'amende, les dégâts étant de peu d'importance et le propriétaire ayant été indemnisé.

M. Méric Ludovic, 55 ans, cultivateur à Concorès ayant provoqué un incendie ayant dévasté environ 15 hectares, est condamné à 50 francs d'amende.

M. Minet Jean, 23 ans, dessinateur à Gourdon, a à répondre également du même délit, les dégâts sont élevés : 9 hectares de bois et taillis ont été détruits. L'auteur involontaire de cet incendie ayant pris une part active pour combattre le feu et indemnisé les propriétaires, le tribunal le condamne à 100 francs d'amende avec sursis.

Vol : La jeune foraine, Dour Antonia, prévenue de vol au préjudice des époux Pouget, de Milhac, est condamnée à trois mois et un jour de prison. Le tribunal déclare en outre son père, Dour Alfred, comme civilement responsable.

Salviac

Une auto capote avec 3 voyageurs. — Notre concitoyen M. Cucurmont, forain, genre de M. Jach Frédéric, de Jardel-Bas, près Salviac, se rendait avec sa femme et son beau-père à Rocamadour lorsque arrivé à l'embranchement des routes de Dégagnac-Gourdon et St-Clair, son auto dans un virage dérapa et alla buter contre un chêne en contre-bas de la route. Les 3 occupants furent gravement blessés et conduits à Gourdon où les soins nécessaires par leur état leur furent donnés par le docteur Ayzac.

Nous apprenons au dernier moment que l'état de nos compatriotes s'est considérablement amélioré.

La lutte contre les animaux nuisibles. — Le St-Hubert-Club Salviacois a décidé dans sa dernière réunion d'entreprendre une lutte sans merci contre les oiseaux et animaux nuisibles.

Pour chaque renard tué il sera alloué 15 francs, pour un blaireau, 10 francs et un faucon, 5 francs.

Petites annonces économiques

A VENDRE Citroën C-I, 7 C.V., Me 1936.
Ex. état. Adresse : Cdt Magnan, Cahors.

ON DEMANDE femme d'âge raisonnable
pour service dans une clinique. Prière de s'adresser Docteur de Nazaris, 7, avenue du Nord, Cahors.

EN BORDURE du Lot, 25 km, en aval de Cahors, maison 2 pièces sur cave, grange attenante, 150 mètres jardin, eau, électricité. Urgent. E. Robert, Hôtel Lamour, Prayssac (Lot).

16^e Régiment de Tirailleurs Sénégalais
ADJUDICATION DES FUMIERS

Le 14 juin 1938, à 10 heures, auront lieu dans les casernes du 16^e Régiment de Tirailleurs Sénégalais, à Montauban, Cahors et Castelsarrasin, des adjudications pour l'enlèvement des fumières des animaux du 16^e Régiment de Tirailleurs Sénégalais et de la Gendarmerie stationnés dans les garnisons précitées.

Les cahiers des charges peuvent être consultés aux salles de service des casernes Guibert à Montauban, Banel à Castelsarrasin et Bessières à Cahors.

En cas d'insuccès, une nouvelle adjudication aura lieu le 21 juin 1938, aux mêmes heures et mêmes lieux.

en a précisé la culture et la récolte ; puis, le maïs-fourrage, la dent de cheval de Lauvagnais, qui s'accommode bien de nos terres.

M. Carroyrou, qui pratique l'ensilage vert a parlé de ce système. A défaut d'un silo perfectionné avec élévateur mécanique, il a préconisé un silo souterrain primitif mais sûr.

Des réunions comme celles du syndicat de Viatzac sont bien intéressantes pour de petits ou moyens agriculteurs. Les questions de solidarité d'aide-mutuelle, d'adaptation, de production, de défense, doivent retenir leur attention. Pourquoi ne pas faire abstraction de ce qui divise pour s'unir sur le plan professionnel ?

Le bureau de la Société d'Apiculture du Lot. — Il a été réélu à l'unanimité, jeudi dernier, à Gramat.

Président : M. Deschanel, de Bousac ; vice-présidents : MM. Fournat, de Mayrinhac, Mottaz, de Thédillac, et Bley, de Montcuq ; secrétaire-trésorier : M. Corn, de Figeac ; secrétaires-adjoints : MM. Deschanel, Vidal, de Figeac.

Société de Secours Mutuel. — Le 13 mai 1938, à 5 heures du soir, a eu lieu dans une des salles de la Mairie, la réunion des Membres de la Société de Secours Mutuel, « L'Union Figeacoise », sous la présidence de M. Antonin Delpuech, M. le Sénateur-maire Loubet, Président d'honneur de la Société, assistait à la réunion. Le Président en ouvrant la séance renouvelée, au nom du Bureau, les mandements à Mme Gaubey, et à ses enfants à l'occasion du décès de M. Gustave Gaubey, secrétaire-trésorier de la Société.

M. Antonin Delpuech, Président, fait connaître qu'en raison de son âge et de son état de santé il ne peut continuer à assumer la présidence de la Société. M. Leygues se démet également de ses fonctions de vice-président. L'assemblée regrette la détermination de ces deux membres et leur adresse ses remerciements pour leur dévouement à la cause de la Société, à laquelle ils restent d'ailleurs comme membres.

Procédant à la suite de cette démission à la nomination d'un nouveau Président, l'assemblée désigne à l'unanimité, M^r Pierre Bertrand, avoué à Figeac ; plusieurs autres membres sont désignés ensuite pour faire partie du Bureau qui sera définitivement constitué au cours d'une prochaine réunion.

Divers projets sont envisagés et notamment un secours en cas d'intervention chirurgicale. Nous reviendrons incessamment sur les projets nouveaux de cette Société dont nous ne pouvons que souhaiter la réussite en raison de leur caractère humanitaire et philanthropique.

Poire du 16 mai. — La foire du 16 mai a été importante. Voici les cours : Gros beufs, 5.500 fr., en moyenne ; bressons, de 3.000 à 3.500 fr. ; doublons, de 2.000 à 2.500 fr. ; bouvillons, de 700 à 900 fr. (forte baisse). Au poids, 190 fr. les 50 kilos ; veaux de boucherie, 7 fr., le kilo en moyenne.

Porcs gras, 380 fr. les 50 kilos ; porcelets, de 180 à 200 fr., pièce ; moutons et brebis de boucherie, de 4 à 5 fr. ; agneaux, de 5 à 6 fr. ; chevreaux, 6 fr., le tout le kilo.

Oufs, 5 fr. 50 la douzaine ; poules et poullets, 12 fr. ; poullets de grain, 17 fr. ; lapins, 6 fr. ; fromage, de 13 à 15 fr. ; beurre, de 22 à 24 fr., le tout le kilo.

A la halle, les pommes de terre valaient 70 fr. ; l'avoine, 80 fr. ; les haricots, 250 fr., le tout l'hectolitre.

Quantité de fruits et légumes vendus à des prix très divers.

Arrondissement de Gourdon

Tribunal correctionnel. — MM. Delrieu, président ; Feixas, ministère public ; Péroudeau, greffier.

Refus d'obtempérer et défaut d'éclairage. Un cultivateur de Dégagnac est condamné à 50 francs d'amende pour avoir refusé d'obtempérer à la sommation des gendarmes et 5 francs pour défaut d'éclairage.

Infraction à la police sanitaire des animaux : Pruniers Georges, 45 ans, marchand de bestiaux au Vigan, ac-

A minuit : adieux aux fêtes par la musique et grand réveillon.

Séparation au cri de « Vive Tournon foiraal ».

Montcuq

Congrès départemental des sous-officiers de réserve. — Il aura lieu à Montcuq dimanche prochain, 29 mai, sous la présidence effective du général Ménard, commandant la 17^e région.

Voici le programme de cette journée de fête : De 8 h à 10 h : manœuvre sur le terrain pour toutes les Ecoles préparatoires du Lot, avec le concours du 2^e Bataillon de 16^e R. T. S.

Réunion à la Mairie, du bureau de l'Amicale départementale et des délégués cantonaux.

A 10 h 30 : devant la Mairie, réception des autorités civiles et militaires. A 11 h : défilé de la Mairie au monument aux morts, dépôt d'une gerbe au monument, remise de décorations. A 12 h : Banquet. A 15 h 30 : Concert public avec le concours de la musique militaire.

Enfin, à partir de 20 heures, grand bal avec un brillant orchestre.

Duravel

Tabacs. — M. Duléry, vérificateur des tabacs à Souillac, est nommé à Duravel, en remplacement de M. Maissonave, appelé à un autre poste.

Ce nouveau fonctionnaire va résider à Puy-L'Évêque, c'est fâcheux pour notre localité.

Vaccination. — Une séance de vaccination aura lieu à la Mairie mercredi 25 courant, à 11 heures, heure légale par le docteur Rouma, les mandements sont instamment priés d'apporter leurs enfants du 1^{er} âge et d'amener ceux qui sont dans leur onzième année. Ceux et celles qui sont dans la vingt et unième année peuvent aussi se faire revacciner s'ils le désirent.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Aux agriculteurs, pour le paiement des calamités agricoles de 1936. — M. Loubet vient de recevoir de M. le Préfet du Lot, la lettre suivante :

« Monsieur le Questeur, « Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les demandes qui vous sont adressées concernant le mandatement des indemnités allouées au titre des calamités agricoles de 1936.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que je fais procéder en ce moment, à cette opération et que la distribution en sera faite dès le début du mois de juin.

« Je suis heureux de pouvoir ainsi seconder le bienveillant intérêt que vous témoignez aux victimes des calamités agricoles et je vous prie d'agréer, Monsieur le Questeur, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués. — Le Préfet.

Naissance. — Nous apprenons la naissance de Françoise Auricoste, petite-fille de Mme et M. Fau, les excellents concierges du Collège Champollion. Compliments et vœux les meilleurs.

A la sous-préfecture. — Les difficultés soulevées aux usines Ratier, de Figeac, par l'application aux ouvriers de cet établissement du contrat collectif national de l'aviation et de la sentence surarbitrale Jacomet, viennent d'être heureusement résolues. En effet, une commission paritaire, réunie à la sous-préfecture, a résolu le différend.

Au syndicat agricole de Viatzac. — Ce syndicat qui compte plusieurs années d'existence a mis en marche une mutuelle-assurance avec contre-assurance pour l'incendie et les accidents, tarifs agricoles.

M. Marcel Carroyrou, de Lascarières, en est le président et le créateur. Dans une conférence sans prétentions académiques, il a parlé de la nécessité de faire des fourrages verts pour suppléer aux prairies défailtantes et permettre la « soudure », de conserver le bétail-cheptel et de ne pas le vendre à des prix de misère.

Il a préconisé le Moha de Hongrie, chaque jour... Et, pour essayer de la satisfaire, je tirais mes cheveux, je les plaquais sur le crâne ; j'évitais toute recherche de coquetterie dans mes vêtements ; j'acceptais de porter le chapeau que me seyait le moins ; je devenais enfin une vraie Gendrilla, sans charme et sans sourire... — Pauvre gosse ! — Et cependant, continua Arlette avec acablement, ma mère, je l'adorais !... Mais quel mal ses critiques et ses réprimandes injustes ont-elles pu me faire ! Je les supportais pourtant, en pensant que son bonheur et sa tranquillité valaient bien les quelques mortifications essayées... Pourquoi a-t-il fallu ?... Ah ! Elle s'arrêta, cachant son visage subitement empourpré dans ses mains, à l'évocation atroce d'une scène qu'elle n'avait pas voulu subir une seconde fois.

En silence, Francine l'examinait. Avec cette pudeur instinctive des femmes, elle eut l'intuition de ce qui avait dû se passer. Sa main affectueuse vint se poser sur l'épaule de la jeune fille dans un geste de réconfort.

— Mon tout petit, murmura-t-elle avec compassion. — Ah ! ma petite Francine ! Quels souvenirs ! Un jour, la coupe débordait !... Mon beau-père fut odieux... Il me mit hors de moi !... Je ne me reconnais pas ! Il me semble que si, à ce moment, une arme quelconque m'était tombée sous la main, je n'aurais pas hésité un instant à en faire usage. Songe donc... Oui, je m'énerve à ce souvenir. Mais comprends, Francine, pourquoi j'ai tenu à partir... Ma décision était la seule qui fut logique et nécessaire... La seule possible... Fuir ! Fuir au plus vite !... Fuir très loin !

Francine était aussi émue que son amie était en proie à l'exaltation. Comme des larmes mouillaient ses yeux, elle les tamponna avec une pochette tirée de la ceinture de son corsage, puis elle se moucha longuement.

— Ma petite Arlette, dit-elle avec une conviction profonde, Quel malheur pour toi, une pareille histoire ! — Tu t'expliques maintenant pourquoi je suis ici ? — Je ne pouvais pas deviner, c'était inconcevable !... Mais partir... venir à Paris seule... sans situation, sans argent... Ce n'est pas moins extraordinaire... — Arlette haussa les épaules avec indifférence.

— Si j'arrive à gagner ma vie, tout s'arrangera. J'ai toujours aimé la couture... Même petite, j'étais sans cesse fourrée avec les couturières qui venaient faire des journées à la maison ! Après la mort de mon pauvre papa, devant la situation financière assez embrouillée qu'il nous laissait, maman m'avait mise en apprentissage chez Mme Lobligois... J'étais ravie de cette bonne idée, sans soupçonner que j'aurais besoin de gagner ma vie plus tard... — Francine approuva :

Acte de vandalisme à Regourd

Dans la nuit de samedi à dimanche, des individus pénétrèrent dans le garage de M. Duverger, à Regourd et ont sectionné les deux pneus arrière de la conduite intérieure appartenant à M. Jacques Duverger, représentant de commerce. Plainte a été portée.

Tribunal de simple police

Dans son audience de samedi 21 mai, le tribunal de simple police a prononcé les condamnations suivantes :

Pour tapage nocturne, 4 condamnations à 1 franc.
Pour défaut de numéro à l'arrière d'un camion automobile, 1 condamnation à 1 franc.
Pour défaut d'indication de tare à un camion, 1 condamnation à 1 fr.
Pour ivresse, 6 condamnations à 1 franc.

Les Sports

AVIRON CADURCIEN

Avant les Grandes Régates Nationales du 19 juin

Chaque année à la même époque le club d'élite organise de grandes régates nationales, sous le contrôle de la Fédération des Sociétés nautiques.

Pour beaucoup cette journée est considérée comme le grand événement sportif de l'année. Les promeneurs y trouvent un double avantage. Avec une modeste obole ils peuvent jouir du spectacle passionnant du sport qui se déroule, ensuite goûter le plaisir infini du cadre merveilleux des rives verdoyantes.

Ces derniers attrait symbolisent de plus leur début la caractéristique des régates cadurciennes. Le succès n'en a jamais été ralenti et cette année encore, nos succès ont largement dépassé le cadre local.

Les sociétés engagées n'hésitent pas à aligner en l'occurrence, leurs meilleurs rameurs, les prix attribués aux différentes épreuves stimulent par leur valeur des énergies venues de tous les coins du Sud-Ouest.

Depuis quelques années dans les compétitions régionales, l'Aviron Cadurcien n'a sans doute pas remporté de victoires retentissantes. Seule, la bonne volonté de quelques éléments assure le bon fonctionnement de la section, et les entraînements rationnels sont autant d'éléments capables de redonner au club d'élite, ce regain de prestige que de vieilles glories du sport nautique, essaient chaque année de voir s'épanouir. L'indulgence quelquefois sceptique, témoignée à l'égard des jeunes moins brillants, trouve-elle un jour une juste compensation digne enfin de ceux qui auront prodigué le meilleur d'eux-mêmes ?

Le public nombreux aura sa part d'encouragements à donner le 19 juin. L'Aviron cadurcien bataillera une fois de plus, contre un lot relevé de concurrents sérieux. Quels que soient les résultats obtenus, souhaitons de voir sur le visage des « anciens » toujours sur la brèche, un rayon de joie précisément provoqué, comme disait l'un d'eux, il y a quelques années, « par cette évocation des choses qui ne sont plus ».

Et exposé publié un mois avant les régates trouvera le légitime enseignement qu'il comporte auprès des anciens régatés et toujours avides de précisions et de détails pour leur perfectionnement dans le sport qui leur est cher.

COURSE CYCLISTE

Dimanche, les coureurs cyclistes qui prennent part au « Grand Prix Wolber », organisé par le Guidon Montalbanais, partis de Lauzerte, sont passés à Cahors, à 16 h. 30 environ.

Ils ont parcouru le Boulevard Gambetta, sont passés devant la caserne, ont suivi l'avenue du Nord, l'avenue Jean-Laurès, la rue Wilson, et ont rejoint le Boulevard pour repartir sur la route de Toulouse, via Montauban.

Les coureurs ont parcouru 100 kilomètres, des primes leur ont été distribuées par l'Etoile Sportive cadurcienne et une foule nombreuse massée le long du passage a fait aux coureurs du Guidon montalbanais un sympathique accueil.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratrier

Plans à consulter. — Les plans des chemins n^o 9 de Giblot à Saint-Privat et du chemin n^o 10 de la Vitarelle à

Arrondissement de Cahors

Feuilleton du « Journal du Lot » 4

ARLETTE ET SON OMBRE

par MAX DU VEUZIT

Tout cela fait que je me suis calmée et que j'ai pu raisonner... J'ai fini par espérer que les choses s'arrangeraient d'elles-mêmes... J'ai dit que mon beau-père avait dû subir quelques minutes d'aberration... Si j'en juge par ce qu'on entend raconter partout, les hommes sont de drôles d'êtres au semblant-là... Bref ! Tu vois le raisonnement qui me disposait à l'indulgence.

— C'était mieux que de penser au suicide... — Oh ! ce n'était guère plus sage, car je finissais par me leurrer... — Ce n'était pas fini.

— Hélas !... Ce fut la lutte continue... Tous les jours... Et je me taisais pour éviter de la peine à maman... Qui, naturellement, ne se rendait compte de rien ? s'indigna Francine.

— Heureusement ! fit-elle... Cependant, maman me rabrouait pour tout un chat d'être coquette... Elle me reprochait d'être coquette. Trop bien coiffée... Trop soignée avec mes petits bijoux blancs que je lavais et repassais

tôt fait de me découvrir du travail dans un atelier de Paris.

— Alors, tu es placée ? — Oui, heureusement.

— Dans une bonne maison ? — Je pense que oui.

— Pourquoi ne m'as-tu pas écrit ? — Est-ce ainsi qu'on agit avec ceux qui vous aiment !

— Je ne pouvais pas te raconter par lettre ce que je viens de te dire. J'avais peur que tu doutes et que tu me grondes, comme tu paraissais vouloir le faire au début de mes explications. Il me fallait tout t'avouer de vive voix... et encore !... en l'absence de ton mari.

— Pourquoi ça, en l'absence d'André ? — Parce qu'il va être furieux après moi.

— Mais, pas du tout, il va très bien comprendre ta situation.

— Hélas ! Il va la trouver surtout irrégulière ! — Tu te trompes ; il va être révolté en apprenant comment s'est conduit M. Lebredeil à ton égard et je ne suis pas sûre qu'il ne se décide à une intervention énergique auprès de ce vilain monsieur, de ce...

Mais Arlette, d'un geste expressif de la main, l'arrêta : — C'est un homme, mon amie !... Semblable à beaucoup d'autres... Je n'ai plus guère d'illusions, malgré mon inexpérience... Dans les petites villes, la gazette scandaleuse colporte, de bouche en bouche, les potins et les

ragots. On en sait long ! Il n'est pas un homme sur le compte duquel il ne coure quelque petite histoire scabreuse... réelle ou créée sur des apparences de réalité !

— On invente tant de choses ! — Mais il y en a de vraies ! — Peut-être !... Enfin, bref, te voici à Paris !

— Oui, ma grande, et pour long temps !... Tu vois, mon premier moment de liberté est pour toi.

D'un mouvement spontané, elle se pencha vers la jeune mère et l'embrassa :

— Ma bonne amie ! Je n'ai plus que toi... Avec ton mari, vous allez être ma seule famille... Une famille de prédilection, de sagesse et d'habitudes...

— De cœur surtout, répondit Francine en lui rendant ses caresses. L'amitié vaut mieux souvent que les liens légaux ou que ceux du sang !

— C'est vrai !... Toi et moi, nous avons grand ensemble.

— Qu'est-ce que tu racontes ? J'ai six ans de plus que toi ! — La belle affaire !... Malgré ses vingt ans de plus que moi, ma mère était en vérité la cadette... C'était moi certainement la plus vieille ! — L'horreur ! Des larmes montèrent aux yeux de la jeune fille.

— Non !... C'était du bonheur ! J'adorais ma chère grande et rien ne m'était plus doux que de la caliner de me dévouer pour elle.

(à suivre).

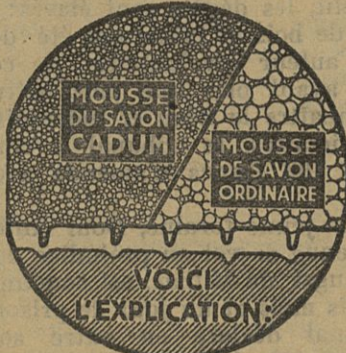


Vouloir être belle c'est pouvoir être belle

VOTRE beauté n'est pas exigeante ! Elle réclame simplement une peau libre, aux pores bien dégagés. Or, un savon tendre donne une mousse à grosses bulles, impuissante à pénétrer dans les pores et, par conséquent, à obtenir cette propreté absolue, condition indispensable d'une jolie carnation.

Au contraire, Cadum, savon parfaitement séché, mousse en bulles microscopiques qui pénètrent sans peine jusqu'au fond des pores et les dégagent, sans les dilater toutefois, grâce à ce merveilleux ingrédient de beauté : la lanoline.

De plus, la mousse onctueuse du savon Cadum vivifie les tissus, les assouplit, les satine, les colore délicatement et donne à des millions de femmes cette séduction incomparable, secret du fameux "Teint Cadum" !



A droite, voyez la mousse à grosses bulles d'un savon tendre : pas de pénétration des pores, donc nettoyage "en surface". A gauche, la mousse de Cadum : excellente pénétration des pores, nettoyage "en profondeur".



SAVON Cadum LE PAIN 1.90

LA MODE PRATIQUE

OFFRE AUX LECTRICES DE CE JOURNAL un abonnement de faveur de 3 mois et une pochette de patrons, le tout pour 20 frs

De plus, vous trouverez dans le 1er N° de chaque mois une série de patrons à votre taille de mannequin.

Envoyez 20 francs avec cette annonce : 79, boulevard Saint-Germain, Paris. Les abonnements partent du 1er de chaque mois.

ETUDE de Maître Robert SÉGUY LICENCIÉ EN DROIT Avoué à Cahors, 1, rue St-Pierre

EXTRAIT D'UNE Demande en séparation de Biens

D'un exploit du ministère de Maître AGASSE, huissier à Puy-l'Évêque, en date du vingt-trois mai mil neuf cent trente-huit, enregistré, il appert que Madame Marie DUMONT, épouse de Monsieur Pierre-Marc Eugène-Jean-Louis DERRUPPE, propriétaire, avec lequel elle demeure à Soturac (Lot), a formé contre Monsieur DERRUPPE, son mari, une demande en séparation de biens ; et que Maître Robert SÉGUY, a été constitué pour elle, sur ladite demande. Pour extrait, Cahors, le 24 mai 1938. signé : R. SÉGUY.

(PLUS D'IVROGNES) POUDRE JANEJO

Bibliographie

LA NATURE

A qui veut être informé de toutes les connaissances humaines, dont la curiosité s'étend des mathématiques à la zoologie et à l'ethnologie, à celui qui veut comprendre vite, net, bien, sans effort, tous les progrès techniques de notre temps, un seul moyen s'offre : La Nature, dont les lecteurs se recrutent partout : à l'école, à l'atelier, à l'université, dans les usines, les bureaux, sans parler des amateurs et des curieux de tous âges et de toutes conditions. Pour savoir comment elle informe et enseigne, il faut la lire, voir ses illustrations, ses photographies, ses dessins, si bien choisis, si clairement présentés que

les problèmes les plus ardues, les questions les plus complexes deviennent simples à plaisir.

Et pour juger de sa diversité, il suffit de reproduire le sommaire du dernier numéro qui vient de paraître :

- Teghaza, la ville en sel gemme (Sahara occidental), par Théodore Monod ; La stabilité de route des automobiles, par H. Vigneron ; Dosage facile de l'oxygène dans les atmosphères, par Maurice Daumas ; Les gorilles, par Pierre Ichac ; Le moteur Aspin, par H. Vigneron ; La bactériologie appliquée à l'agronomie, méthode originale d'appréciation des besoins des sols en principes fertilisants, par Lucien Théron ; Mesure de la résistance du sol : le géoposimètre enregistreur par A. B. ; La coloration des verres, émaux et gemmes naturelles ; L'aoutat, par René Merle ; Paul Jacquemin et la première automobile sur route, par Léopold Reverchon ; Les antiques annales du pétrole, par Victor Forbin ;

Les surfaces métallisées et la lubrification, par H. V. ;

- Le plus petit mammifère d'Europe par J. de la Carisaie ; Émile Roubaud, Membre de l'Académie des Sciences de Paris, par Jacques Boyer ; Récréations mathématiques, par Henri Barolet ; Les colorants des aliments, par Maurice Daumas ; Prestidigitation : la femme invisible, par le Prestidigitateur Alber ; Le mois météorologique, par Em. Rouger ; Étienne Marey : le cinquantenaire de la première caméra, par René Buhner ; Comment construire simplement des transmetteurs d'ordres en haut-parleur par P. H. ; Communications à l'Académie des Sciences, par L. Bertrand ; Livres nouveaux ; Notes et informations ; Inventions et nouveautés ; Boîte aux lettres.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINES

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

INSTALLATION MODERNE

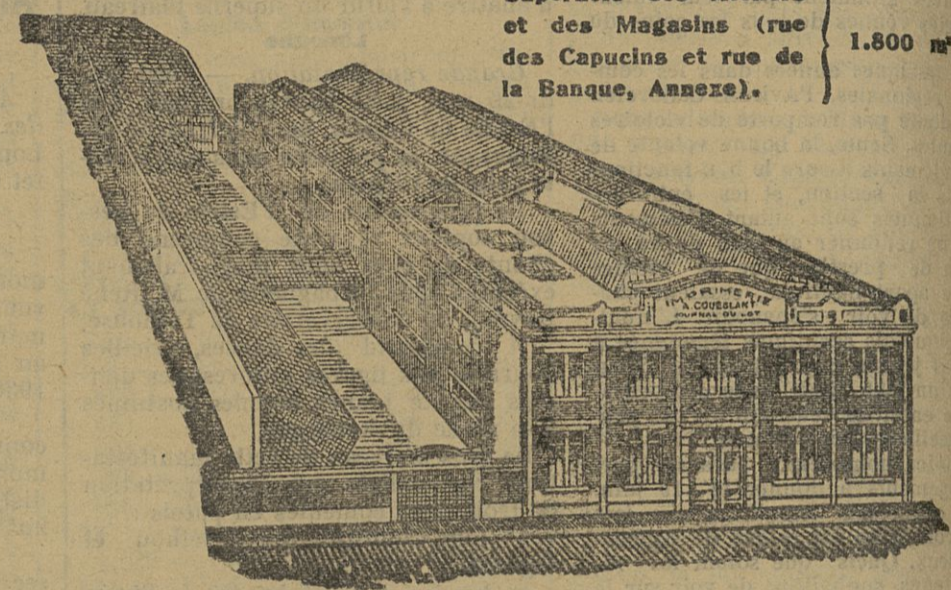
10 LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS

Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). 1.800 m²



SERVICE D'ÉTÉ, 15 MAI 1938

De Paris à Toulouse par Cahors

Table with columns for stations (PARIS, LIMOGES, BRIVE, CAHORS, etc.) and times for different train services (OMNIB., EXP., MIXTE, RAPIDE).

De Toulouse à Paris par Cahors

Table with columns for stations (TOULOUSE, CAHORS, LIMOGES, PARIS) and times for different train services.

Montauban, Cahors à Libos

Table with columns for stations (MONTAUBAN, CAHORS, LIBOS) and times for different train services.

Libos, Cahors à Montauban

Table with columns for stations (LIBOS, CAHORS, MONTAUBAN) and times for different train services.

St-Denis-près-Martel à Aurillac

Table with columns for stations (St-Denis-près-Martel, Vayrac, Bétaille, etc.) and times.

Aurillac à St-Denis-près-Martel

Table with columns for stations (AURILLAC, St-Denis-près-Martel, Vayrac, etc.) and times.

De Sarlat à Gourdon

Table with columns for stations (SARLAT, Carsac, Grolejac, etc.) and times.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Table with columns for stations (Le Buisson, Sarlat, Cazoules, etc.) and times.

St-Denis-près-Martel au Buisson

Table with columns for stations (St-Denis-près-Martel, Martel, Baladou, etc.) and times.

De Gourdon à Sarlat

Table with columns for stations (GOURDON, Payrignac, St-Cirq-Madelon, etc.) and times.

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

Table with columns for stations (TOULOUSE, CAPDENAC, FIGEAC, etc.) and times.

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

Table with columns for stations (PARIS, Brive, Turenne, etc.) and times.

De Cahors à Capdenac

Table with columns for stations (CAHORS, Cabessut, Arcambal, etc.) and times.

De Capdenac à Cahors

Table with columns for stations (CAPDENAC, Lamadecine, Toirac, etc.) and times.